



Nouvelle politique québécoise sur l'immigration : premières réflexions

PAR MOULOU D IDIR

La ministre libérale de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), Kathleen Weil, a récemment rendu public le cahier de consultation [Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration](#). Une consultation publique est actuellement en cours¹. Cette démarche vise à revoir la loi québécoise sur l'immigration datant de la fin des années 1960, ainsi qu'à remplacer l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990, mieux connu sous le nom de *Au Québec pour bâtir ensemble*.

Il faut rappeler qu'en matière migratoire les décideurs politiques québécois ont trop souvent failli à leurs devoirs – ces dernières années – en laissant se diffuser des discours anxio-gènes qui suggéraient même la réduction des seuils d'immigration. Il devenait dès lors très difficile de contrer les amalgames et les lieux communs répandus au sein de la population. Le document actuel semble en avoir pris acte en rappelant explicitement « l'apport positif de l'immigration à l'édification » de la société québécoise et en la présentant même comme un « fait incontournable ».

Par-delà les grands principes énoncés, il faut toutefois être vigilant quant aux mesures proposées. Au plan de la sélection des immigrants qualifiés, le gouvernement Couillard propose de s'inspirer d'un modèle préconisé en Nouvelle-Zélande et en Australie. Il opte ainsi pour un système fondé sur « l'ordre des priorités du marché du travail » et la constitution d'une banque des meilleures candidatures. Une telle approche renforcera les choix migratoires déjà élitistes et économicistes. Elle accentuera surtout le poids des acteurs patronaux et du milieu des affaires sur la politique d'immigration ainsi que la privatisation du système d'immigration. Ce qui a déjà largement cours au niveau fédéral.

CONSULTATION PUBLIQUE 2015

Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion

CAHIER DE CONSULTATION

Il y a aussi fort à craindre qu'une telle vision renforcera des rapports déjà inégalitaires et, privi-légiera des bassins migratoires issus de certaines régions du monde au détriment d'autres. Une telle vision de la sélection, surdéterminée par la volonté de stimuler l'économie, n'est pas sans effet sur notre vision de la citoyenneté et de l'égalité. En survalorisant leur fonction de travailleurs, cela induit une dévalorisation de la contribution sociale et citoyenne des personnes migrantes. Ce qui peut notamment avoir des effets sur leur rétention. Notre programme migratoire doit être pensé dans une perspective plus équilibrée et en fonction d'objectifs sociétaux plus multidimensionnels.

Par ailleurs, le document ne semble pas considérer les logiques de précarité et de sous-citoyenneté dont sont victimes beaucoup de travailleurs temporaires. Il ne propose pas de mesures

L'auteur est coordonnateur du secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi.

effectives pour infléchir le poids de la discrimination et de l'exploitation qui prévaut à leur égard. Ce volet de notre régime migratoire tend à être pensé de façon isolée. Le fait de faire venir des citoyens d'autres pays devrait pourtant conduire à ouvrir des canaux d'accès à une citoyenneté effective.

Sur un autre plan, la nouvelle politique migratoire dit favoriser une meilleure compréhension des fondements de l'interculturalisme québécois et valoriser la participation citoyenne, tout en rappelant que le Québec est une société d'accueil déterminée à promouvoir la vitalité de son caractère distinct et francophone. Même le niveau de maîtrise du français attendu des migrants en vue de la sélection a été rehaussé en vue de « faciliter et d'accélérer l'intégration sociale et professionnelle des personnes immigrantes, de favoriser leur implantation durable ainsi que la cohésion sociale ».

La volonté d'inscrire la nouvelle politique dans une perspective de cohésion sociale fondée sur l'égalité d'accès aux ressources collectives et sur l'insertion dans les réseaux sociaux existants dans la société d'accueil devrait conduire à des mesures plus renforcées en matière de francisation. Nous ne décelons malheureusement pas cette volonté dans le document de consultation.

Par ailleurs, même si la maîtrise de la langue française est un facteur important et incontournable, elle n'est cependant pas le gage d'une citoyenneté réussie. Les inégalités de revenu et le difficile accès à l'emploi qui affectent les personnes migrantes francophones et racisées sont bien documentées. Le document gouvernemental semble prendre acte de ces enjeux, mais ne propose pas de mesures concrètes en la matière.

Nous en appelons donc à une véritable mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de lutte contre le racisme et la discrimination. Une telle démarche devrait explicitement citer, aussi bien dans son intitulé que dans ses objectifs, les réalités du racisme et de la discrimination tout en fixant des cibles effectives à atteindre.

La lutte antiraciste ne peut toutefois passer par une simple affirmation de grands principes : il faut appliquer des mesures politiques qui concrétisent les objectifs énoncés dans divers documents étatiques. Elle est avant tout une lutte pour la protection sociale, pour l'égalité des droits et la possibilité réelle de les exercer. Autant de principes qui semblent antithétiques à la vision néolibérale du gouvernement actuel.

Par ailleurs, en dépit du fait que le document de consultation souligne l'importance qu'accorde la société québécoise à la solidarité internationale et à l'accueil des personnes nécessitant la protection, on ne perçoit pas d'engagement substantiel et significatif en termes de ressources ou de nombre de personnes que le Québec serait disposé à accueillir. Pas plus qu'on ne déplore avec vigueur le resserrement des mesures auxquelles se livre le gouvernement conservateur en la matière, lesquelles ont substantiellement fait chuter le nombre de demandes d'asile au Québec.

Nous avons pourtant collectivement les ressources institutionnelles et la tradition éthique pour en faire plus compte tenu des énormes besoins de protection. Nous devons faire une réflexion politique pour aller au-delà du seul engagement humanitaire qui risque de demeurer captif du pouvoir discrétionnaire de nos décideurs et de considérations géostratégiques.

1. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/consultations/consultation-363-20141219.html>



Ce texte fait partie du webzine *Vivre ensemble* volume 22 numéro 75 automne 2014.

Une publication du Centre justice et foi www.cjf.qc.ca